

Perspectives et restructuration de l'activité d'acquisition de données

Les charges d'acquisition de données (ADO) ont considérablement diminué au cours des dernières années dans les ateliers ADO des ESI. L'activité d'acquisition d'images est également en forte décroissance.

Les travaux prospectifs sur la mission confirment la réduction des besoins dans un contexte de dématérialisation des échanges. Le nombre et le dimensionnement des ateliers doivent être adaptés en conséquence.

I – Etat des lieux de l'activité ADO

I.1 – Les ressources en baisse sur tous les sites

L'organisation de la mission ADO est répartie sur 16 ateliers au sein de 15 ESI (Amiens, Angers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille/Longuenesse, Marseille, Nantes, Nemours, Nevers, Orléans, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg et Versailles).

Les effectifs des agents des ateliers ADO sont passés de 600 à 210 agents entre 2009 et 2019, très majoritairement en raison des départs à la retraite. La pyramide des âges fait apparaître un fort pourcentage d'agents atteignant les 60 ans en 2020 (110 agents plus de 60 ans en 2020).

En outre, d'autres agents ne relevant pas des ateliers ADO participent à l'activité d'indexation.

I.2 – Une activité d'acquisition de données en baisse

Le nombre d'heures consacrées à l'acquisition de données a fortement baissé notamment en raison des obligations de télédéclarations. En 2017, 119 430 heures ont été consacrées à la mission. Les estimations de besoins sont de 72 500 heures en 2019, 67 000 heures en 2020 et 51 700 heures en 2021, y compris les missions spécifiques confiées aux ateliers ADO.

La baisse constante de l'activité ADO a permis la prise en charge du chantier d'indexation des fiches hypothécaires pour laquelle la DGFIP a un engagement de fin des travaux au 3^e trimestre 2020. Compte tenu de l'avancement de la production, toutes les bases des SPF seront indexées au premier trimestre 2020.

À l'horizon 2020, les besoins résiduels sont les suivants :

- les activités spécifiques (vérification et correction du plan cadastral pour 7 200 heures, renfort de la cellule de fiabilisation PERS pour 1 700 heures, correction des adresses BNDP pour 4 700 heures, etc.) ;
- certaines numérisations des liasses fiscales, destinées à disparaître avec la dématérialisation ;
- la numérisation des mandats SEPA dont la charge sera réduite une fois le seuil de paiement dématérialisé de 300 € atteint, si la procédure devait être maintenue ;
- la numérisation du flux annuel des déclarations de révision des valeurs locatives des locaux professionnels (800 heures).

En outre, la numérisation du flux des actes hypothécaires, qui représente en 2019 près de 10 800 heures, prendra fin avec la mise en production de la procédure de télédéclaration en ligne de l'enregistrement en 2020-2021.

Ces activités représentent un volume compris entre 30 000 heures et 50 000 heures à l'horizon de 2021. Malgré les départs à la retraite, les ressources humaines disponibles excéderont très fortement les besoins.

II – Cible de mise en adéquation des ressources avec les besoins en ADO

Les plateaux physiques de petite taille sont structurellement fragiles pour pouvoir faire face aux absences normales et aux départs d'un ou plusieurs agents. Il s'agit des ateliers de Bordeaux, Poitiers, Nantes, Nevers, Strasbourg, Lille et Versailles, qui seront fermés au 1^{er} septembre 2020.

Une cible à 45 ETP fin 2020 puis 30 à l'horizon 2022-2023, correspond aux activités résiduelles. Une concentration sur un site unique n'apparaît pas souhaitable, à la fois pour conserver des équipes de taille adaptée mais également afin de préserver les compétences techniques très spécifiques liées à d'autres activités. En conséquence, l'organisation cible s'appuiera dans un premier temps sur les ateliers des trois sites de Reims, Angers et Clermont-Ferrand. Les autres ateliers (Amiens, Longuenesse, Marseille, Nemours, Orléans et Rouen) seront fermés au 1^{er} septembre 2020.

En outre, l'atelier de Clermont-Ferrand sera également fermé, au 1^{er} septembre 2022, afin d'adapter les effectifs consacrés à l'ADO au besoin.

III – Accompagnement de la fermeture des ateliers

Le regroupement de la mission sur trois puis deux ateliers entraînera donc la fermeture progressive des autres sites. Il sera veillé à la meilleure application des conditions de reconversion des agents qui ne partiront pas à la retraite, selon les modalités prévues dans les instructions RH pour les agents des DiSI dont le poste est supprimé en cas de réorganisation de leur mission.